

Titre	Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui : Rapport de la première réunion (du 13 au 17 novembre 2023)
Document	Doc. préL. No 1 de novembre 2023
Auteurs	Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui Président du Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui
Point de l'ordre du jour	Point II.1
Mandat(s)	C&D Nos 3 à 8 du CAGP de 2023
Objectif	Rendre compte des résultats de la première réunion du Groupe de travail et présenter les recommandations du Groupe de travail adoptées à l'issue de sa première réunion
Mesure à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annexes	Annexe I : Aide-mémoire de la première réunion du Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui préparé par le Président Annexe II : Liste des participants à la première réunion du Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui (<i>en anglais uniquement</i>)
Documents connexes	<ul style="list-style-type: none"> - Doc. préL. Nos 3A de février 2015, 3B et 3C de mars 2014 et C&R No 5 du CAGP de 2015 - Doc. préL. No 3 de février 2016 et C&R No 15 du CAGP de 2016 - Doc. préL. No 2 de février 2017 et C&R Nos 8 à 10 du CAGP de 2017 - Doc. préL. No 2 de février 2018 et C&R Nos 6 à 7 du CAGP de 2018 - Doc. préL. Nos 2A d'octobre 2018, 2B de février 2019 et C&R Nos 7 à 12 du CAGP de 2019 - Doc. préL. No 2 de novembre 2019 et C&R Nos 5 à 9 du CAGP de 2020 - Doc. préL. Nos 2A d'octobre 2020, 2B de février 2021 et C&D Nos 5 et 6 du CAGP de 2021 - Doc. préL. Nos 2A de juillet 2021, 2B de novembre 2021 et C&D Nos 5 et 6 du CAGP de 2022 - Doc. préL. No 1 de novembre 2022 et C&D Nos 3 à 8 du CAGP de 2023

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Proposition soumise au CAGP	2
	Annexe I	4
	A. Règles relatives à la filiation établie par décision judiciaire	4
	B. Règles relatives à la filiation consignée dans un acte public	5
	C. Travaux futurs	5
	Annexe II	6

Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui : Rapport de la première réunion (du 13 au 17 novembre 2023)

I. Introduction

- 1 Du 13 au 17 novembre 2023, le Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui s'est réuni pour la première fois. La réunion s'est tenue en personne dans les locaux du Bureau Permanent à La Haye, avec la possibilité d'y participer en ligne. La réunion comptait 54 participants qui comprenaient 49 délégués représentant 30 Membres, 29 États de différentes parties du monde et une Organisation régionale d'intégration économique, ainsi que cinq participants représentant trois organisations observatrices. Plusieurs membres du personnel du Bureau Permanent (BP) de la HCCH ont également assisté à la réunion. La liste des participants figure à l'annexe II.
 - 2 Lors de sa réunion de 2023, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) a mandaté la création d'un Groupe de travail sur les questions de droit international privé relatives à la filiation en général, y compris la filiation résultant d'une convention de gestation pour autrui internationale. Par ailleurs, le CAGP a chargé :
 - « 5. a. le Groupe de travail de réfléchir dans un premier temps aux dispositions relatives, dans la mesure du possible, à un nouvel instrument sur ces questions afin de mieux éclairer le CAGP sur les considérations politiques concernant le champ d'application et le contenu d'un tel instrument, y compris sur la possibilité de parvenir à un consensus. Le Groupe de travail pourrait ensuite étudier la possibilité d'élaborer deux instruments internationaux, si nécessaire ;
 - b. le Groupe de travail de partir du postulat selon lequel l'objectif de tout nouvel instrument serait d'améliorer la prévisibilité, la sécurité et la continuité de la filiation en situation internationale pour toutes les personnes concernées, en tenant compte de leurs droits humains, y compris, pour les enfants, de leurs droits consacrés dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CNUDE) et en particulier leur droit à ce que leur intérêt supérieur soit une considération primordiale dans toutes les décisions qui les concernent ;
 - c. le Groupe de travail de s'inspirer des idées et analyses présentées dans le Rapport final du Groupe d'experts, reconnaissant que plusieurs des éléments et approches recensés pourraient figurer soit de manière autonome, soit de manière combinée ;
 - d. le BP de prendre les dispositions nécessaires pour convoquer au maximum deux réunions au cours de l'Exercice financier (EF) 2023-2024, dont au moins une en amont de la prochaine réunion du CAGP, en privilégiant l'organisation de réunions en personne (avec la possibilité de participer en ligne à ces réunions).
 - 6 Le Groupe de travail fera état de l'avancée de ses travaux lors de la réunion du CAGP de 2024.
 - 7 Le CAGP a encouragé les Membres à désigner des délégués qui seront en mesure d'exprimer les vues politiques de leur État.
 - 8 Le CAGP a rappelé que les travaux de la HCCH dans le domaine des conventions de gestation pour autrui ne doivent pas être considérés comme soutenant ou rejetant la gestation pour autrui. »
- 3 L'aide-mémoire du Président du Groupe de travail à l'annexe I donne un aperçu des principaux points de discussion abordés pendant la première réunion du Groupe.

II. Proposition soumise au CAGP

- 4 Le Groupe invite le CAGP à prendre acte de l'aide-mémoire préparé par le Président.
- 5 Sur la base de ce qui précède, le BP propose la Conclusion et Décision suivante :

Le CAGP prend note de l'aide-mémoire du Président et se félicite des progrès réalisés par le Groupe de travail. Afin de poursuivre l'élaboration des dispositions d'un projet d'instrument, le CAGP invite le BP à convoquer deux réunions supplémentaires au cours de l'Exercice financier 2024-2025, éventuellement au second semestre 2024 et au début 2025, en plus de la réunion d'avril 2024, et à conduire des travaux intersessions si nécessaire. Il est recommandé que les réunions du Groupe de travail se tiennent en personne et que les travaux intersessions se déroulent en ligne.

ANNEXES

Annexe I

Aide-mémoire de la première réunion du Groupe de travail sur la Filiation / Gestation pour autrui préparé par le Président

- 1 Le présent aide-mémoire donne un aperçu des principaux points de discussion abordés lors de la première réunion du Groupe de travail (Groupe), qui s'est tenue du 13 au 17 novembre 2023 sous la présidence du professeur Michael Hellner (Suède).
- 2 La Présidente du Groupe d'experts, Mme Joëlle Schickel-Küng (Suisse), a présenté une vue d'ensemble des travaux de ce Groupe. Le Groupe de travail a remercié la Présidente du Groupe d'experts.
- 3 Le Groupe de travail a rappelé le mandat du Conseil sur les affaires générales et la politique de réfléchir dans un premier temps aux dispositions relative à un nouvel instrument, et que le Groupe devait partir du postulat selon lequel « l'objectif de tout nouvel instrument serait d'améliorer la prévisibilité, la sécurité et la continuité de la filiation en situation internationale pour toutes les personnes concernées, en tenant compte de leurs droits humains, y compris, pour les enfants, de leurs droits consacrés dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CNUDE) et en particulier leur droit à ce que leur intérêt supérieur soit une considération primordiale dans toutes les décisions qui les concernent. »¹ Le Groupe a mis en avant l'opportunité d'établir des règles qui permettrait de parvenir à cet objectif. Le Groupe a également relevé que dans certains États, la gestation pour autrui est autorisée et réglementée, tandis que dans d'autres, elle est interdite voire non réglementée.
- 4 Les participants ont fait le point sur les récents développements juridiques clés intervenus dans leurs États. La participante représentant l'Union européenne a présenté la récente proposition de la Commission européenne pour un *Règlement du Conseil relatif à la compétence, à la loi applicable, à la reconnaissance des décisions et à l'acceptation des actes authentiques en matière de filiation ainsi qu'à la création d'un certificat européen de filiation*.
- 5 Les participants ont rappelé les réponses qu'ils avaient apportées au questionnaire distribué par le Bureau Permanent (BP) en amont de la première réunion du Groupe. Ils ont également évoqué leurs attentes à l'égard du Groupe.

A. Règles relatives à la filiation établie par une décision judiciaire

- 6 Le Groupe a entamé l'examen des projets de dispositions d'un nouvel instrument en se concentrant sur d'éventuelles règles en matière de reconnaissance des décisions judiciaires, et notamment dans quelle mesure elles pourraient s'appliquer aux différents scénarios d'établissement, de contestation et / ou de cessation de la filiation. Le Groupe a utilisé les projets de dispositions préparés lors de la septième réunion du Groupe d'experts comme base à la discussion.
- 7 Les scénarios envisagés par le Groupe incluaient des cas de filiation conventionnelle, d'adoption nationale, de gestation pour autrui nationale, de gestation pour autrui internationale, de parents légaux multiples, ainsi que de techniques de procréation assistée impliquant ou non une tierce personne.

¹ Voir CAGP de 2023, C&D No 5a.

- 8 Le Groupe a examiné le contenu des règles possibles pour chacun de ces scénarios, incluant les chefs de compétence indirects, les motifs de refus de reconnaissance et les conditions de reconnaissance.
- 9 Le Groupe a engagé une discussion fructueuse afin d'évaluer dans quelle mesure des règles similaires ou distinctes sur la reconnaissance des décisions judiciaires pourraient être nécessaires pour les différents scénarios.
- 10 Le Groupe est convenu que, pour de nombreux scénarios, les mêmes chefs de compétence indirects et motifs de refus de reconnaissance pourraient être pertinents, sous réserve d'un examen plus approfondi. Cependant, le Groupe a identifié d'autres scénarios, tels que la filiation établie à la suite d'une convention de gestation pour autrui, qui pourraient nécessiter des règles spécifiques. Il a également été souligné que des mécanismes, tels que les déclarations visant à garantir une certaine souplesse dans l'application d'un instrument, pourraient susciter l'intérêt de certains États, compte tenu des divergences entre les législations dans le domaine de la filiation.
- 11 Le Groupe a relevé les différents types de décisions (souvent judiciaires) et d'autorités compétentes qui traitent de la filiation. Il a souligné que des termes tels que « décision », « autorité » ou encore « tribunal » dans un éventuel instrument requerraient des définitions autonomes.
- 12 Le Groupe a également évoqué l'inclusion éventuelle de règles sur la reconnaissance partielle et les questions incidentes ; les demandes de décision de reconnaissance ou de non-reconnaissance ; l'État requis étant lié par les constatations de fait sur la compétence de l'État d'origine ; les effets juridiques de la reconnaissance, notamment en ce qui concerne l'adoption nationale ; et le caractère exécutoire de la détermination des frais et dépens.

B. Règles relatives à la filiation consignée dans un acte public

- 13 Le Groupe a mené une discussion utile sur l'opportunité et la faisabilité d'inclure des règles sur les actes publics concernant la filiation. Plusieurs options de règles ont été envisagées.
- 14 Il a été souligné que les règles exigeant que les États accordent plus d'effets aux actes publics étrangers qu'à leurs propres équivalents pourraient entraîner des problèmes de faisabilité.
- 15 Le Groupe a discuté de la possible connexion entre les règles uniformes relatives à la loi applicable et celles relatives aux actes publics. Il a décidé de poursuivre la discussion dans le cadre de ses travaux futurs et d'envisager d'autres options (par ex., un certificat international de filiation).

C. Travaux futurs

- 16 Le Groupe se réunira pour la deuxième fois en avril 2024.
- 17 En vue de sa prochaine réunion, le Groupe a décidé que le projet de règles sur la reconnaissance des décisions judiciaires devrait être mis à jour afin de refléter ses discussions et d'orienter ses futurs travaux. Il a été convenu qu'un sous-groupe poursuivrait les travaux sur ce projet de règles entre les réunions.
- 18 Compte tenu des progrès réalisés, le Groupe recommande au CAGP d'approuver la poursuite des travaux du Groupe, y compris deux réunions supplémentaires au cours de l'Exercice financier 2024-2025, éventuellement au second semestre 2024 et au début de 2025, en plus de la réunion d'avril 2024, et à conduire des travaux intersessions si nécessaire. Il est recommandé que les réunions du Groupe de travail se tiennent en personne et que les travaux intersessions se déroulent en ligne.

Annexe II

List of participants of the first meeting of the Working Group on Parentage / Surrogacy

	<i>Representing</i>	<i>Online :O On-site :S</i>	<i>Surname</i>	<i>First name</i>	<i>Job Title</i>	<i>Organisation</i>
Members	Argentina	O	Rubaja	Nieve	Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs; Professor in Private International Family Law	University of Buenos Aires
	Armenia	O	Sourouzian	Aram	Legal Expert, International Legal Cooperation Department	Ministry of Justice
	Belgium	O	Bruyninckx	Margot	Legal Adviser Family Law	Service Public Fédéral de la Justice
		O	Verbeemen	Kim	Attachée, Juriste	Service Public Fédéral de la Justice
		O	Hanson	Laura	Legal Expert	Service Public Fédéral de la Justice
	Brazil	S	Froeder Dittrich	Lalisa	Chief of the Unit for International Child Support	National Secretariat of Justice, Ministry of Justice and Public Security
	Canada	S	Jacques	Emmanuelle	Counsel	Department of Justice Canada
	China	O	Wu	Qiong	Deputy Division Director, Department of Treaty and Law	Ministry of Foreign Affairs

Members	S	Gan	Yong	Professor of Law	Wuhan University School of Law	
	O	Yuen	Cheuk Lun (Eric)	Treaties & Law, International Law Division	Hong Kong SAR Department of Justice	
	O	Zhu	Lin	Senior Officer	Macau SAR Legal Affairs Bureau	
	Cyprus	O	Constantinou	Marialena	Counsel of the Republic A'	
	O	Koumi	Theano	Counsel	Law Office of the Republic	
	O	Psoma	Chrysovalando	Counsel	Law Office of the Republic	
	Czech Republic	S	Miltner	Aneta	Legal Expert	Ministry of Justice
	O	Kadlecová	Martina	Head of International Private Law Unit, International Department for Civil Matters	Ministry of Justice	
	O	Vostalova Grüter	Alena	Lawyer	Ministry of Justice	
	Dominican Republic	O	Cubilete	Tigidis	First Secretary	Embassy of the Dominican Republic

Members	El Salvador	S	Marroquín Martínez	Alex David	Chair of the Civil Chamber of the Supreme Court of Justice	Court of First Instance for Children and Adolescents of San Salvador
		S	Liévano Paz	Josué	Counsellor	Embassy of the Republic of El Salvador
		O	Rosales Cruz	Fátima Raquel	Specialized Procurator for Children and Adolescents	Attorney General's Office
	European Union	S	Vilar-Badia	Maria	Legislative Officer	European Commission
		O	De Luca	Patrizia	Senior Expert	European Commission
	France	S	Fauchard	Estelle	Rédactrice	Ministère de la Justice
		O	Neel	Célia	Juriste	Ministère de la Justice
	Germany	S	Janzen	Ulrike	Head of the Unit for Private International Law	Federal Ministry of Justice
	Greece	O	Metallinos	Alexandros	Member of the Greek National Authority of Assisted Reproduction	Greek National Authority of Assisted Reproduction
	India	S	Rangaswamy	Mythili	Legal Officer at Legal and Treaty Division	Ministry of External Affairs

Members		O	Khoda	Richa	Joint Secretary, Department of Health Research	Ministry of Health and Family Welfare
	Ireland	S	O’Keeffe	Tracy	Principal Officer Civil Justice Legislation	Department of Justice and Equality
		O	Keegan	Edward	Assistant Principal Officer, Bioethics Unit	Department of Health and Children
		O	Keogh	Karyn	Assistant Principal Officer, Adoption Policy Unit, Department of Children, Equality, Disability, Int	Department of Health and Children
	Israel	O	Baron	Miriam	Senior Legal Counsel	Ministry of Justice
	Italy	O	Bilotti	Emanuele	Professor of Private Law	European University of Rome
	Japan	S	Nishitani	Yuko	Professor of International Private and Business Law	Kyoto University
		O	Miyazaki	Fumiyasu	Attorney, International Affairs Division, Minister’s Secretariat, Ministry of Justice	Ministry of Justice
		O	Ishikawa	Maiko	Attorney, Civil Affairs Bureau	Ministry of Justice
	Mexico	O	Albornoz	María Mercedes	Professor of Private International Law; External Adviser on PIL	Ministry of Foreign Affairs; Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE)

Members		O	Álvarez Rendón	Martha Angélica	Director of Private International Law	Ministry of Foreign Affairs Mexico
	Netherlands	S	Hoeven	Just	Coordinating legislative counsel Family Law	Ministry of Justice and Security
		O	Gelauff	Maril	Senior Legislative Counsel Family Law	Ministry of Justice and Security
		O	Volkers	Bregje	Senior Policy Officer Family Law	Ministry of Justice and Security
	Philippines	O	Aguiling- Pangalangan	Elizabeth	Professor of Private International Law	Embassy of the Philippines
	Russian Federation	S	Shvets	Elena	Head of Section of the Legal Department	Ministry of Foreign Affairs
	South Africa	S	Ozah	Ronaldah Lerato Karabo	Director, Centre for Child Law, Faculty of Law	Centre for Child Law
		O	Khesa	Mosiwa	Principal Family Advocate: Limpopo	Department of Justice and Constitutional Development
		O	Du Plooy	Marne	Acting Principal Family Advocate: Free State	Department of Justice and Constitutional Development
	Spain	O	González Beilfuss	Cristina	Professor in Private International Law	University of Barcelona

Members	Sweden	S	Hellner (Chair of the WG)	Michael	Professor of Private International Law	Stockholm University
	Switzerland	S	Schickel-Küng	Joëlle	Co-chef de l'Unité droit international privé	Federal Office of Justice
	Ukraine	O	Ruda	Lyudmyla	Deputy Head of the Department on International Legal Assistance	Ministry of Justice
	United Kingdom	S	Wright	Andrea	Senior Legal Adviser	Ministry of Justice
	United States of America	S	Vogel	Lisa	Attorney Adviser	U.S. Department of State
		O	Prosser	Sarah	Assistant Legal Adviser for PIL	U.S. Department of State
Observers IGO	United Nations Children's Fund (UNICEF)	O	Di Martino	Kirsten	Senior Child Protection Adviser, Programme Division	United Nations Children's Fund (UNICEF)
		O	Agcaoili	Grace	Child Protection Specialist	United Nations Children's Fund (UNICEF)
Observers INGO	International Academy of Family Lawyers (IAFL)	O / S	Kelsey	Rachael	President of the IAFL	SKO Family Law Specialists

Observers INGO		O / S	Dally	Jemma	Fellow, IAFL	Goodman Ray Solicitors
	International Social Service (ISS)	O	Alloero	Carlotta	Child Protection Lawyer	ISS
HCCH	Permanent Bureau	S	Martínez-Mora	Laura	Secretary (Lawyer)	HCCH
		S	Page	Capucine	Legal Officer	HCCH
		S	Wells-Greco	Michael	Lawyer	HCCH
		S	Prénas	Mathilde	Senior Administrative Assistant	HCCH
		S	Hawkins	Stuart	Website / IT Officer	HCCH
		S	Mohammadi	Sayeh	Intern	HCCH
		O	Genis	Leoné	Intern	HCCH